

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Etaient présents : MURACCIOLI Pascal -- BASSI Marie-Joséphine - GHIPPONI Mathieu - QUILICI Jean – Paul - QUILICI-COT Pierrette - LUCCHINI Emile - KORNMANN Laëtitia

Etaient absents avec procuration : CINQUINI Antoine - POLI Valérie – GOMEZ Marie-Claude

Etaient absents : VACCA Serge - ROSSO Julie - RONDINAUD Jacky- LAPARRA Francesca

Secrétaire de séance : QUILICI-COT Pierrette

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 16 heures 50 minutes, Madame QUILICI-COT Pierrette fait la lecture du précédent compte rendu et est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

- Délibération 30/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour **la construction d'une caserne de pompiers.**

Montant de l'opération Hors-taxe : 2 563 000,00 euros

Le plan de financement pourrait être :

CDC :	40%	1 025 200 euros
Etat (toutes subventions) :	40 %	1 025 200 euros
Commune :	20 %	512 600 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 31/2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de conclure un **bail de location avec Monsieur AAMIROU Jamal à compter du 1er juin 2025, parcelle AC 52.**

Le contrat est conclu pour une période d'une année et renouvelable par reconduction expresse.

Le montant mensuel de cette location sera de **350.00 euros** (trois cent cinquante euros).

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 32/2025

Monsieur le Maire expose que vu le projet de création et gestion des terrains de padel et tennis par Délégation de Service Public, il y a lieu de créer une commission spécifique :

Liste nominative des membres de la Commission DSP

Nom et prénom	Fonction	Qualité dans la Commission
M. Jean TOMA	Maire	Président
M. François-Mathieu GHIPPONI	Conseiller municipal	Membre élu
Mme BASSI Marie-Joséphine	Conseillère municipale	Suppléante
Mme Marie-Claude GOMEZ	Adjointe au Maire	Membre élu
M. Emile LUCCHINI	Conseiller municipal	Suppléant
Madame Pierrette QUILICI-COT	Conseillère municipale	Membre élu
Monsieur Jean-Paul QUILICI	Conseiller municipal	Suppléant
Mme Dominique CINQUINI	Responsable Administrative	Représentante des services

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 33/2025

Monsieur Le Maire, toujours, indique qu'il convient de modifier la grille tarifaire 2025 de l'aire de carénage du port de plaisance conformément à l'avis consultatif délivré par le Conseil Portuaire en date du mercredi 21 mai 2025 à 15h :

- Le tarif mensuel appliqué sur l'aire de carénage qui était initialement prévu sur la période du 15 septembre 2024 au 15 mars 2025 est prolongé du 15 mars 2025 au 31 août 2025. Il reprendra au 15 septembre 2025.

De plus, dans le but d'améliorer les performances énergétiques de l'aire de carénage, est prévue **l'installation de bornes « intelligentes » eau/électricité. Celles-ci seront équipées d'un système de paiement à la consommation. Aussi il convient de fixer un tarif :**

Pour l'eau : 0.003 € HT le litre

Pour l'électricité : 0.30 € HT le kWh

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une autorisation a été délivrée à l'établissement Le Nokto en tant qu'établissement de nuit.

Madame QUILICI-COT souhaite nommée l'école de Solenzara du nom de Noëlle Vincensini, elle en a précédemment fait part à l'ensemble du Conseil Municipal, sans retour de la plupart des élus.

Aux vues du nombres de participants aux Conseil de ce jour, la décision sera prise ultérieurement.

Madame QUILICI-COT évoque la possibilité d'installer des bouées de délimitation des 300 mètres du rivage dans la baie de Favone.

Monsieur le Maire ne souhaite pas se prononcer sur ce dossier, puisque les services de l'état se désengagent.

Monsieur Lucchini soulève une nouvelle fois le problème de la taxation spéciale de la Communauté des Communes et du peu de service rendu en retour.

Le Maire clos la séance à 17h30.